

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 14 octobre 2015, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Madame la conseillère Mona Wood
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Monsieur le conseiller Jean Dutil est absent puisqu'il participe à une activité à titre de Président du Garde manger des Pays-d'en-Haut.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

216.10.15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 30 septembre 2015
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1 Réorganisation administrative
- 3 4 2 Politique de rémunération des employés du réseau plein air
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Autorisation de transmission de données du portail GMR de Recyc-Québec
- 3 5 2 Dépôt des rapports au ministère sur l'usage de l'eau et sur la performance des réseaux d'eau potable de la municipalité
- 3 5 3 Programme TECQ 2014-2018 – dossier 10-77050
- 3 5 4 Entente intermunicipale pour la cueillette et transport des matières résiduelles
- 3 5 5 Travaux sur le pont P-14105 – Route 364
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1 Avis de motion – Règlement 534-2015 – taxation pour l'année 2016
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 Reconduction du contrat avec la SPCA
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 **Personnel**

Municipalité de Morin-Heights

- 5 2 1
- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1 Acquisition d'un camion dix roues
- 5 3 2 Abandon du chemin Old Settlers est
- 5 4 **Réglementation**
- 5 4 1
- 6 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
Rapport du Directeur, service de l'Environnement
- 6 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1 Dérogation mineure – 67, Riverview
- 6 3 2 Dérogation mineure – 100, Cottage Sud
- 6 3 3 Dérogation mineure – 450, chemin du Village
- 6 3 4 Dérogation mineure – Mont-Caprice
- 6 3 5 PIIA – 795, chemin du Village
- 6 3 6 Toponymie – Domaine Les Haute-Provence
- 6 4 **Réglementation**
- 6 4 1
- 7 LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 7 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
Rapport du Directeur du réseau plein air
- 7 1 2 États des revenus et dépenses – Camp de jour- Fête du Canada- Découvertes
vins et bières
- 7 2 **Personnel**
- 7 2 1 Embauche – Directeur par intérim, service des loisirs
- 7 2 2 Nomination du Directeur du réseau plein air
- 7 2 3 Embauche du personnel de ski de fond et de raquette
- 7 2 4 Embauche pour la surveillance de la patinoire
- 7 3 **Résolution**
- 7 3 1 Halloween – fermeture du chemin du Village
- 7 3 2 Tarification ski de fond et raquette saison 2015-2016
- 8 **AFFAIRES NOUVELLES**
- 9 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

217.10.15 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2015 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2015.

218.10.15 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de septembre 2015 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Municipalité de Morin-Heights

Bordereau des dépenses du 1^{er} au 30 septembre 2015

Comptes à payer	211 256,46 \$
Comptes payés d'avance	233 971,57 \$
Total des achats fournisseurs	445 228,03 \$
Paiements directs bancaires	9 765,40 \$
Sous total - Achats et paiements directs	454 993,43 \$
Salaires nets	107,713,16 \$
Total des dépenses de septembre 2015	562 706,59 \$

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

219.10.15 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 SEPTEMBRE 2015

Le Directeur général dépose au Conseil qui en a accusé réception, l'état des activités financières au 30 septembre 2015 et le suivi des dossiers et des projets 2015.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de septembre 2015. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

RIDR : procès-verbal du 27 mai 2015
Association historique de Morin-Heights : invitation
MAMOT : Règlement 530-2015
Sondages de citoyens
MRC des Pays-d'en-Haut : Règlement 311-2015
Domaine Balmoral : proposition pour projet de lampadaires
A.M. Pilon : remerciements
Mun. Sainte-Anne-des-Lacs : dossier COOP
Mun. Saint-Adolphe-d'Howard
T. Leslie : remerciements
FQM : pacte fiscal
MAMOT : proportion médiane 2016
V. Larouche – 73, Watchorn
Tricentris – subvention 2016
Québec-municipalités : pacte fiscal
Ville de Sainte-Adèle : Modification au plan d'urbanisme
Régie des alcools, des courses et des jeux : demande de permis – Bar Comforts
Association régionale de loisirs : campagne de financement
Sondage de citoyen : rue Groulx

Correspondance envoyée

Communiqué – convention collective
M. Brisson : rue des Trois-Pierre
Avis – borne sèches – rue Alsace
G. Turgeon : 637, Route 364
Mun. de Val Morin – projet d'entente

Municipalité de Morin-Heights

220.10.15 RÉORGANISATION MUNICIPALE

Considérant que monsieur James Jackson, Directeur du service de l'Environnement et des Parcs a signifié son intention de prendre une semi-retraite en fin d'année;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que conseil intègre les activités du Service de l'Environnement au Service de l'urbanisme et de la mise en valeur du territoire sous la direction de monsieur Éric L'Heureux.

221.10.15 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS DU RÉSEAU PLEIN AIR

Considérant que la Municipalité s'est dotée d'une Politique de rémunération des employés du service de ski de fond et de raquette en octobre 2011;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la Politique de rémunération pour les années 2015 à 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil adopte la Politique de rémunération des employés du réseau plein air, version de ce jour, qui est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

222.10.15 AUTORISATION DE TRANSMISSION DE DONNÉES DU PORTAIL GMR DE RECYC-QUÉBEC

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut doit procéder à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

Considérant que les informations transmises par la municipalité à RECYC-QUÉBEC sont nécessaires;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil demande à RECYC-QUÉBEC de donner accès à la MRC des Pays-d'en-Haut aux données de la Municipalité de Morin-Heights.

223.10.15 RAPPORTS SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, la déclaration annuelle des prélèvements d'eau déposée au ministère du Développement durable et Lutte contre les changements climatiques pour l'année 2014 ainsi que le rapport annuel sur la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2014 déposé au ministère des Affaires municipales et de l'organisation du territoire.

Municipalité de Morin-Heights

224.10.15 PROGRAMME TECQ 2014-2018 – DOSSIER 10-77050

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

225.10.15 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut a étendu sa juridiction sur l'ensemble du dossier de gestion des matières résiduelles;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale avec la MRC des Pays-d'en-Haut relative à la cueillette et le transport des déchets, des encombrants et du recyclage sur son territoire pour la période de transition;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et majoritairement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil approuve les termes de l'entente intermunicipale relative à la cueillette et le transport des matières résiduelles pour la période se terminant le 31 août 2016.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents afférents.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin vote contre la résolution.

226.10.15 TRAVAUX SUR LE PONT P-14105 – ROUTE 364

Considérant que des travaux majeurs seront réalisés sur le pont de la route 364 au-dessus de la Rivière à Simon durant l'été 2016;

Considérant que ces travaux d'une durée de quatorze jours forceront la fermeture complète de la route et un détour des véhicules durant trois nuits;

Considérant les voies alternatives proposées par le Ministère des transports;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil informe le ministère des transports que la municipalité privilégie un détour sur le chemin du Village et ne s'oppose pas à l'utilisation de la rue Riverside, le cas échéant.

Que ce conseil demande au ministère d'éviter d'utiliser le chemin du Lac Écho comme voie de contournement.

A.M. 12.10.15 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 534-2015 – TAXATION POUR L'ANNÉE 2016

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le règlement 534-2015 relatif à la taxation pour l'année 2016 sera présenté lors d'une prochaine session.

227.10.15 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de septembre 2015 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

228.10.15 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois de septembre 2015.

Municipalité de Morin-Heights

229.10.15 RECONDUCTION DU CONTRAT AVEC LA SPCA

Considérant l'offre de la SPCA Laurentides-Labelle de renouveler l'entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil accepte l'offre de renouvellement de l'entente de service avec SPCA Laurentides-Labelle pour la prochaine année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 pour un montant annuel de 21 396 \$.

Que ce Conseil approuve les tarifs pour les services divers facturés aux propriétaires des animaux.

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

230.10.15 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour les mois d'août et de septembre, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

231.10.15 ACQUISITION D'UN CAMION DIX ROUES

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publique pour l'acquisition d'un camion 10-roues neuf avec benne et épandeur interchangeables et les équipements de déneigement;

Considérant que la Municipalité a reçu l'offre suivante de Globocam Montréal Inc.;

Marque	Prix	Garanties prolongées	Total	Financement 60 mois 2.99 %
Freightliner 114 SD, 2015	284 778,13 \$	6 735,04 \$	291 513,17 \$	311 252,94 \$
Western Star 4700 SF, 2016	313 050,48 \$	6 735,04 \$	319 785,52 \$	341 439,49 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil octroie le contrat d'acquisition du camion Freightliner 114SD, 2015 équipé pour le déneigement, ainsi que les garanties prolongées de Globocam Montréal Inc. pour un montant de 291 513,17 \$, taxes incluses.

Que le Conseil accepte l'offre de financement au taux de 2,99 % pour une période de 60 mois ce qui porte le coût total de la transaction à 311 252.94 \$.

Municipalité de Morin-Heights

Que le Conseil autorise Directeur général à signer les documents afférents à l'acquisition.

232.10.15 ABANDON DU CARACTÈRE PUBLIC CHEMIN OLD SETTLERS EST

Considérant que les propriétaires riverains de la rue Old Settlers Est ont enregistré le 29 juin 2015 une Association dont les objectifs sont de :

- Regrouper les propriétaires riverains du Chemin Old Settlers Est;
- Regrouper toutes les personnes concernées par l'entretien adéquat du Chemin Old Settlers Est;
- Veiller à la préservation du Chemin Old Settlers Est et défendre l'intégrité de son environnement naturel;
- Représente les membres de l'Association auprès de la municipalité et des autres autorités;

Considérant que le 13 septembre dernier, l'association a présenté une demande à l'effet que la municipalité abandonne cette partie de chemin et le cède à l'association afin d'en conserver le caractère privé;

Considérant que cette rue est sise sur le lot 3 737 299 et une partie du lot 3 737 364;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil :

Autorise l'administration à procéder à la subdivision du lot 3 737 364.

Autorise la cession, à titre gratuit, des lots 3 737 299 et de la partie du lot 3 737 364 constituant la rue.

Que le caractère public de la rue Old Settlers Est soit abandonnée et que cette rue soit une rue privée propriété de l'association des propriétaires riverain de la rue.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer les documents afférents à la transaction.

Que les honoraires relatifs à la transaction soient assumés par la municipalité.

233.10.15 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de septembre 2015 du Directeur du Service d'urbanisme.

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport préparé par le Directeur du réseau plein-air.

Municipalité de Morin-Heights

234.10.15 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2015 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

235.10.15 DÉROGATION MINEURE – 67, RIVERVIEW

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h02.
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 septembre 2015 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant l'augmentation de l'empiètement maximal autorisé pour une galerie à l'intérieur de la marge de recul d'un cours d'eau a été présentée;

Considérant qu'il a été déterminé que ces travaux de construction ont été réalisés à l'encontre du permis original en novembre 2013, ce qui nécessite l'émission d'un nouveau permis;

Considérant que les travaux se sont poursuivis malgré l'avis au propriétaire et malgré ce qui est mentionné dans la requête du demandeur;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et ne recommande pas au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil n'approuve pas la dérogation pour les raisons mentionnées précédemment et recommande que le demandeur modifie son projet afin de le rendre conforme aux dispositions réglementaires applicables.

236.10.15 DÉROGATION MINEURE – 100, COTTAGE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h08.
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;

Municipalité de Morin-Heights

- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 septembre 2015 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul vers le lac afin de construire un agrandissement au bâtiment existant a été déposée et présentée;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, soit de réduire la marge de recul vers le lac exigée, de 20 mètres à 18,10 mètres, pour l'immeuble situé au 100, rue du Cottage sur le lot 3 206 402, le tout tel qu'indiqué au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre Mylène Pagé-Labelle, minutes 41.

237.10.15 DÉROGATION MINEURE – 450, CHEMIN DU VILLAGE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h10.
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 septembre 2015 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant et latérale ouest afin de légaliser l'implantation du bâtiment principal a été déposée et présentée;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, soit de réduire la marge de recul avant de 7,5 mètres à 3,09 mètres et la marge de recul latérale ouest de 4,5 mètres à 4,34 mètres pour le bâtiment principal et augmenter l'empiètement d'un perron et des escaliers dans la marge de recul avant de 1,5 mètres à 7,5 mètres (recul 0 m de la ligne avant), pour l'immeuble situé au 450, chemin du Village sur le lot 3 736 570, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Paul-André Régimbald, minutes 6842.

Municipalité de Morin-Heights

238.10.15 DÉROGATION MINEURE – MONT-CAPRICE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h15.
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 septembre 2015 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction du frontage sur rue a été déposée et présentée;

Considérant qu'il s'agit d'une correction à une transaction antérieure durant l'application du contrôle intérimaire en 1989;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, soit de réduire le frontage sur rue exigé, de 25 mètres à 4,57 mètres, pour le lot 3 206 569 (projeté 5 783 379), le tout tel qu'indiqué au plan cadastral parcellaire de l'arpenteur-géomètre Nathalie Garneau, minutes 1409.

239.10.15 PIIA – 795, CHEMIN DU VILLAGE

Considérant que cette propriété du 795, chemin du Village, lot 3 735 729 située dans la zone 39 est soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que la proposition déposée et présentée par le nouveau propriétaire (Comfort Pub) rencontre les objectifs et les critères du règlement 420 sur le PIIA;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la proposition et recommande au conseil d'approuver la proposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil autorise l'émission du permis de construction pour la construction d'un porche (marquise avant) au bâtiment existant situé au 795, chemin du Village sur le lot 3 735 729 selon la recommandation contenue dans la résolution CCU 39-09-15.

Municipalité de Morin-Heights

240.10.15 TOPONYMIE – DOMAINE LES HAUTE-PROVENCE

Considérant la demande du promoteur du nouveau projet résidentiel Haute-Provence afin de nommer deux nouvelles sections de voie de circulation;

Considérant que les noms proposés sont : Réserve et Refuge;

Considérant les explications du promoteur sur les raisons pour lesquels il souhaite utiliser ces noms;

Considérant qu'après vérification auprès de la Commission de toponymie du Québec a été effectuée et qu'il n'y a pas de rue nommée Réserve dans la MRC et que le nom Refuge se retrouve à Sainte-Adèle et à Sainte-Marguerite uniquement;

Que le Comité consultatif d'urbanisme recommande les noms proposés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que les odonymes « Réserve » et « Refuge » soient approuvés et soumis à la Commission de toponymie du Québec pour approbation, le tout tel que montré au plan déposé.

Que la municipalité informe la commission de l'abandon des toponymes Renard-roux et Hibou-blanc.

241.10.15 RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE DES LOISIRS ET DU RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de septembre 2015 du service des loisirs et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport préparé par le Directeur du réseau plein-air.

242.10.15 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES – CAMP DE JOUR – FÊTE DU CANADA – DÉCOUVERTES VINS ET BIÈRES

Le Directeur général dépose également l'état des résultats du camp de jour 2015, de l'événement Découverte vins et bières et de la Fête du Canada 2015.

243.10.15 EMBAUCHE – DIRECTEUR, SERVICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM

Considérant l'absence prolongée de la Directrice, Service du service des loisirs pour un congé de maternité d'une période de quinze mois à partir du 28 septembre 2015;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que suite aux entrevues tenues le 24 septembre dernier, le comité des ressources humaines recommande l'embauche de monsieur Savard;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Jonathan Savard au poste de Directeur par intérim du service des loisirs pour la durée du congé de maternité débutant le 5 octobre 2015 aux conditions de la politique relative à la rémunération des cadres et des professionnels non-syndiqués, classe 4, échelon 1 et la politique relative aux conditions de travail à l'exception du REER.

244.10.15 NOMINATION – DIRECTEUR, RÉSEAU PLEIN AIR

Considérant que l'administration entend regrouper sous la responsabilité d'un seul gestionnaire, les activités du réseau plein air, soit la planification, l'organisation, et l'entretien des réseaux de ski de fonds, de raquette et de vélo de montagne ainsi que le service client;

Considérant que monsieur James Jackson qui a une vaste expérience des réseaux, a signifié son intérêt pour ce poste ;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil nomme monsieur James Jackson au poste de Directeur du Réseau plein air.

Que ce poste régulier, trois jours/semaines est soumis aux conditions de la politique relative à la rémunération des cadres et des professionnels non-syndiqués et la politique relative aux conditions de travail dès le 1^{er} janvier 2016.

245.10.15 EMBAUCHE DU PERSONNEL DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobic;

Considérant que la Directrice, Service des loisirs a déposé au conseil une description de tâche relative à ces postes en date du 25 septembre 2015;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2015-2016;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche des employés suivants aux conditions établies par la « Politique salariale des employés du réseau plein air » :

Municipalité de Morin-Heights

Noms	Postes	Échelon
Sylvain Rioux	Gérant	4
Sylvie Fendle	Préposée à l'accueil	9
Karen Lukanovitch	Préposée à l'accueil	4
Anita Stranzl	Patrouilleur 1	3
Antoine Sarrazin	Patrouilleur	2
Normand Forget	Patrouilleur	2
Éric Jouis	Patrouilleur	2
Jean-François Girard	Patrouilleur	2
Pierre Bujold	Patrouilleur	2
Rick Nesbitt	Superviseur, entretien des sentiers	9
Regan Moran	Préposé, entretien des sentiers	5
Gael Chiron	Préposé, entretien des sentiers	3

246.10.15 EMBAUCHE POUR LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

Considérant le rapport déposé par la Directrice du service des Loisirs daté du 25 septembre 2015;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche d'un préposé pour la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2015-2016 aux conditions établies à la description de tâche annexée à la présente comme suit:

Nom	Poste	Taux horaire
Roberta Hurwitz	Surveillante	15 00 \$

247.10.15 HALLOWEEN – FERMETURE DU CHEMIN DU VILLAGE

Considérant le rapport de la Coordinatrice du Service des Loisirs daté du 25 septembre, 2015;

Considérant que ce Conseil prévoit fermer le chemin du Village afin que les jeunes puissent fêter l'Halloween;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil demande au Ministère des transports du Québec, l'autorisation de fermer le chemin du Village entre 17h00 et 20h00, samedi, le 31 octobre 2015.

Que ce Conseil demande l'assistance de la Sûreté du Québec pour la fermeture du chemin du Village entre le chemin Watchorn et la Route 364 et d'assurer la sécurité des enfants pour la fête de l'Halloween.

Municipalité de Morin-Heights

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

249.10.15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood que cette session soit levée à 20h58.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Douze personnes ont assisté à l'assemblée.